



## **CONCOURS D'AIDE À LA DIFFUSION**

### **5. Volet Mise en ligne**

Ce volet vise à soutenir principalement la diffusion et la promotion (si les fonds le permettent) des résultats de projets de recherche menés par les membres étudiant.e.s, postdoctorant.e.s, régulier.e.s et émérites du CELAT sur des plateformes numériques : construction de sites web, production vidéo, baladodiffusion, affiche numériques, etc.

#### **DIFFUSION :**

Il s'agit de la construction d'un site web (avec sa propre adresse ou hébergé par une plateforme existante) pour la diffusion de résultats de recherche (excluant les sites web personnels ou d'un groupe de recherche, et la mise en ligne d'informations en vue d'une activité scientifique) lié à un projet spécifique dans une forme dynamique qui met en valeur l'interdépendance des multiples éléments de la recherche, afin de bien mettre en évidence la complexité de la recherche ou de la méthode, qui pourrait être difficile à rendre compte dans un texte scientifique, linéaire, par exemple.

La mise en ligne doit être effectuée dans le semestre pour lequel le soutien est demandé (extension de 6 mois possible, avec justifications).

#### **PROMOTION :**

Ce volet supporte, si les fonds le permettent, la production de contenu promotionnel à déployer sur les réseaux sociaux et autres plateformes numériques. Il peut s'agir de la production d'une courte vidéo, d'une affiche numérique, un gif animé, etc, qui permet la promotion de la diffusion des résultats de recherche, que cette diffusion soit numérique (site web, vidéo en ligne, etc), ou non (exposition en galerie, film en salle, performance, production théâtrale, etc.). La promotion doit viser la diffusion d'un projet de recherche abouti et non pas d'une activité scientifique à venir.

Le montant maximal accordé est 2000\$. Les remboursements se feront sur présentation de factures ou contrats étudiants. Les dépenses admissibles sont :

- Contrats d'embauche étudiant pour le codage, le montage, l'enregistrement
- Location d'équipement spécialisé
- Hébergement du site (Il s'agit d'une dépense unique. La récurrence de cette dépense ne pourra pas être prise en charge par ce concours)

Dossier à soumettre :

1. Une lettre de présentation, incluant :

- Le lien de la recherche mise en ligne avec les orientations de recherche du CELAT
- L'importance de cette mise en ligne dans le processus de recherche du/de le candidat.e
- La stratégie de diffusion (site d'hébergement, lien à d'autres centres de recherche, etc.)
- Le public visé

2. Le montage financier de la production et une description des postes budgétaires auxquels seront affectées les sommes obtenues.

Le/la membre bénéficiaire du soutien du CELAT doit mentionner (dans le cas d'un ouvrage sonore) ou insérer le logo du CELAT sur la section dédiée aux crédits.